

**Bureau du 24 juin 2002**

**Décision n° B-2002-0681**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc de Gerland - Equipements supplémentaires - Marchés de travaux - Appel d'offres ouvert européen (lots n° 19 à 25)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'aménagement du parc de Gerland à Lyon 7°, par délibération n° 2001-6396 du conseil de Communauté du 26 février 2001, l'avenant n° 2 à la convention de réalisation des équipements communaux a été approuvé. Il fixe les engagements financiers des deux collectivités et précise les travaux supplémentaires à réaliser afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil du public, à savoir :

- deux sanitaires publics,
- une aire de jeux pour tout-petits de 1 à 5 ans,
- le revêtement en asphalte des circulations piétonnes du tennis-club,
- le désenfumage d'une partie du sous-sol de l'ancienne dalle Michelin.

Le montant de cette phase opérationnelle, comprenant le coût des travaux et les frais de maîtrise d'œuvre associés est estimé à 370 451,11 € TTC. Il est totalement pris en charge dans le cadre de la participation financière de la ville de Lyon augmentée par l'avenant n° 2 à la convention du 10 septembre 1997. L'opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération du conseil de Communauté du 18 mars 2002.

Les marchés de travaux seraient dévolus en lots séparés par voie d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

L'opération se décomposerait en sept lots distincts :

- lot n° 19 : génie civil, VRD,
- lot n° 20 : charpente, couverture, bardage,
- lot n° 21 : pisé,
- lot n° 22 : fourniture et pose de blocs sanitaires,
- lot n° 23 : asphalte,
- lot n° 24 : espaces verts, arrosage, jeux d'enfants,
- lot n° 25 : ventilation mécanique, électricité ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention passée avec la ville de Lyon le 10 septembre 1997 et son avenant n° 2 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009, n° 2001-6396, n° 2002-044 et n° 2002-0523, respectivement en date des 26 février et 18 mai 2001, 4 février et 18 mars 2002 ;

**DECIDE****1° - Autorise**

a) - le lancement de la phase travaux des aménagements complémentaires du parc de Gerland à Lyon 7° prévu dans l'avenant n° 2 à la convention passée entre la ville de Lyon et la communauté urbaine de Lyon pour un coût total prévisionnel de 370 451,11 € TTC pris en charge en totalité par la ville de Lyon,

b) - monsieur le président à signer les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi que tous documents relatifs à cette affaire dans la limite de l'autorisation de programme individualisée sur cette opération.

**2° - Approuve :**

a) - le projet présenté,

b) - la dévolution des marchés de travaux par voie d'appel d'offres ouvert européen.

**3° - Arrête** que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**4° - La dépense et la recette** correspondantes seront imputées et inscrites sur l'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002, n° 0265 pour la somme totale de 652 874 € en dépenses et 450 730 € en recettes.

Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2002 - compte 458 133 à hauteur de 20 000 € - exercice 2003 - à hauteur de 350 451,11 €.

Le montant à encaisser sera porté sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 458 233 à hauteur de 370 451,11 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,